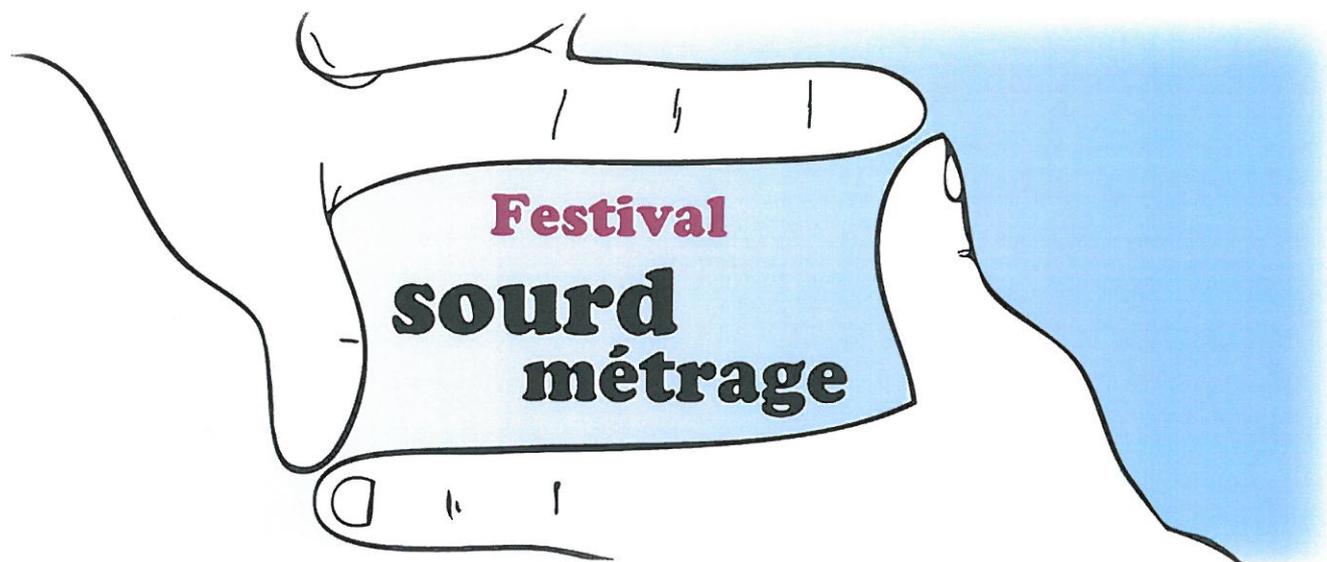


Dossier de présentation

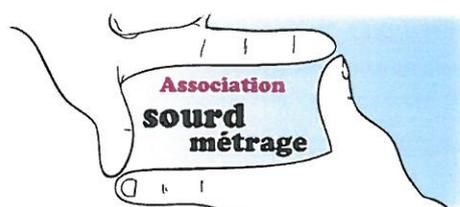


7^{ème} édition

26 – 28 mai 2015

Nancy - Jarville

Organisé par



Institut des Sourds de
LA MALGRANGE

SOMMAIRE

Page 3	Présentation
Page 4	Objectifs du Festival
Page 5	Les participants au concours et les missions du jury
Page 6	Les partenaires / Contacts
Page 7-8	Annexe 1 : Le règlement



Présentation

Le Festival Sourd Métrage, qu'est-ce que c'est ?

Le Festival Sourd Métrage est un festival pédagogique de courts métrages, réalisés par de jeunes élèves, sourds et entendants. Il se veut un lieu de rencontres et d'échanges entre sourds et entendants, en proposant un support commun : le court métrage. Il est né il y a 7 ans de la prise de conscience de l'importance de l'utilisation et de la réalisation de vidéos par 3 enseignants : Gilles Calvé, Julien Daubèze et Olivier Marchal. Cette année, il est organisé par l'Association Sourd Métrage et l'Institut des Sourds de la Malgrange.

Les courts métrages réalisés par les élèves sont évalués par un jury de professionnels.

Le Festival Sourd Métrage, pour quoi faire ?

Le court métrage constitue un excellent support pédagogique pour les jeunes. En effet, outre le développement du travail d'équipe, la réalisation d'une telle œuvre nécessite la maîtrise d'un certain nombre d'outils technologiques et de disciplines fondamentales. La vidéo permet, de plus, au jeune sourd d'exprimer toute sa créativité, en affirmant son regard au travers des images qu'il réalise.

Le Festival Sourd Métrage, c'est où ?

Il se déroule en alternance à Nancy et à Montpellier. Cette année, la 7^{ème} édition aura lieu à Nancy du 26 au 28 mai 2015.

Le Festival Sourd Métrage, qu'est-ce qu'on y fait ?

« **Sciences et avenir** » sera le thème de cette septième édition qui ouvrira ses portes à de nombreux pays étrangers.

Ce thème permet aux jeunes sourds de laisser libre cours à leur imagination, tout en s'appuyant sur les disciplines scientifiques enseignées à l'école. Qui mieux que ces jeunes sont les plus à même d'imaginer ce que sera demain ? Naturellement tournés vers l'avenir et les nouvelles technologies, ils pourront ainsi nous emmener dans un avenir plus ou moins fictif, en concevant des œuvres d'anticipation de natures diverses.

Le Festival se veut également un moment de rencontres et d'échanges, entre jeunes de toute la France mais également de l'étranger, qu'ils soient sourds ou entendants. C'est un temps de partage, avec la volonté de présenter au jury et au public des œuvres de qualité, reflétant la sensibilité de ces jeunes.

Au programme, les projections des courts métrages en compétition, bien sûr mais également des projections de films hors compétition, des visites guidées en LSF, des spectacles accessibles nous réuniront tous autour de ce Festival.

Objectifs du Festival

Objectifs généraux

- Mutualiser les productions cinématographiques des établissements qui accueillent de jeunes sourds.
- Faire connaître au grand public des courts métrages réalisés par de jeunes sourds.
- Créer un espace de rencontres, d'échanges et de découvertes autour des productions réalisées par les jeunes sourds.

Objectifs pédagogiques

- Écrire et réaliser des courts métrages et permettre l'acquisition de compétences dans le cadre d'un projet pédagogique transversal.
- Apprendre, travailler, décoder l'image en tant que vecteur de la communication.
- Préparer le Festival Sourd Métrage en inscrivant la production des élèves / étudiants dans une situation de communication réelle.
- Apprendre à produire des images dans une finalité de communication grâce à un maniement efficace des outils tels que le caméscope ou l'appareil photo numérique. La production d'images sert d'abord une démarche critique.
- Aider l'enfant à « mettre son monde en cohérence ».

Les activités de lecture et d'analyse doivent conduire à des démarches d'appropriation des savoirs, de construction d'univers de références scolaires et sociales, de passerelles entre le monde du quotidien et celui des savoirs.

Les participants

Les participants sont principalement des élèves sourds, de l'école primaire au lycée ou des étudiants sourds, qui ont réalisé un court métrage dans le cadre d'un projet pédagogique.

Tous les **courts métrages** (reportages, documentaires, films d'animations et fictions) sont l'œuvre d'un ou de plusieurs groupes, et doivent être achevés avant le **19 avril 2015**.

Les différentes étapes de la réalisation doivent avoir été réalisées par les élèves assistés ou non par leur(s) professeur(s) et/ou un professionnel. La durée de la production ne doit pas excéder **15 minutes**.

Le film réalisé peut être accompagné d'une **bande annonce** qui sera projetée lors de la cérémonie d'ouverture et d'une **affiche**. L'ensemble des affiches sera exposé à la médiathèque de Nancy.

La 7ème édition est placée sous le thème de « Sciences et avenir ». Elle sera l'occasion de rencontres entre :

- Les établissements accueillant des jeunes sourds venus de différents points de l'hexagone,
- Un public sourd et un public entendant,
- Des professionnels de l'image et des amateurs en attente de réponse,
- Le regard du jeune sourd derrière une caméra et les membres du jury composé de professionnels de l'image et de l'enseignement.

Les missions du jury

Le jury assistera à la projection des films en compétition, en s'attachant à évaluer la qualité du montage, du scénario, de l'interprétation, etc. Le jury accordera une attention particulière à la qualité du travail personnel fourni par les jeunes ayant réalisé les courts métrages.

Les partenaires du Festival

LYCEE ARTHUR VAROQUAUX

10 rue Jean Moulin - BP 10049 - 54510 TOMBLAINE

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

110 rue de Grenelle - 75007 PARIS

CONSEIL GÉNÉRAL DE MEURTHE ET MOSELLE

48 rue du Sergent Blandan - 54000 NANCY

CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE

Place Gabriel Hocquard - 57000 METZ

MAIRIE DE NANCY

Place Stanislas – 54000 NANCY

COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND NANCY

22 Viaduc Kennedy - 54000 NANCY

MGEN

9 rue Maurice Barrès - 54000 NANCY

BRASSERIE EXCELSIOR

50 rue Henri Poincaré - 54000 NANCY

Contacts

Association Sourd Métrage

10 rue de la république

54550 Sexey-aux-Forges

Tel : 06 77 79 71 64

Mail : contact.sourdmetrage@free.fr

Institut des Sourds de la Malgrange

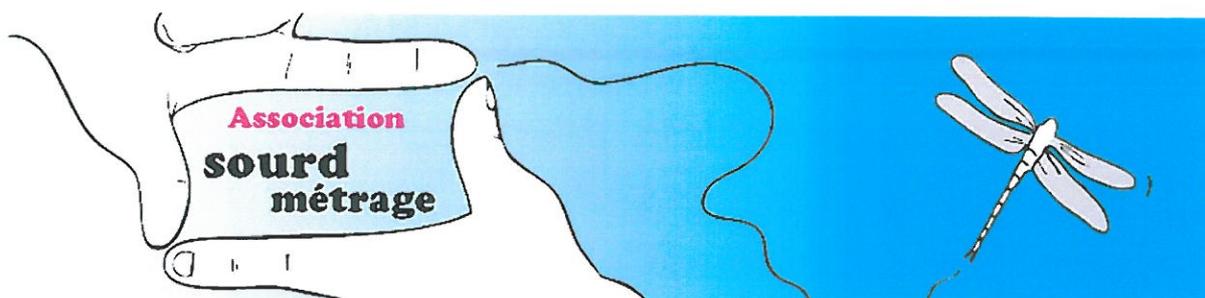
2 rue Joseph Piroux

54140 Jarville

Tel : 03 83 55 04 20, de 16 h à 17 h, du lundi au jeudi

Mail : sourdmetrage@ijsmalgrange.asso.fr

Contact : Myriam CLERBOUT



Règlement

Préambule

Le court métrage est un outil pédagogique intéressant dans l'apprentissage de la critique cinématographique. Sa durée réduite et la diversité de sa production lui confèrent un statut particulier propre à susciter la réflexion. Le Festival souhaite prolonger la programmation scolaire en mobilisant, à l'écrit, le regard des élèves sur un support de création artistique de premier plan : il s'agit de leur offrir un espace d'expression, d'analyse filmique et d'initiation à l'exercice de la critique cinématographique.

Article 1

L'Institut des Sourds de la Malgrange et l'Association Sourd Métrage organisent le Festival national de courts métrages réalisés par des élèves sourds - "Festival Sourd Métrage".

Il aura lieu à Nancy du 26 au 28 mai 2015.

Thème du festival : **Sciences et avenir.**

Article 2

Tous les courts métrages (reportages, documentaires, films d'animations et fictions) étant **l'œuvre d'une ou de plusieurs classes, suite à un projet pédagogique** achevé mi-avril 2015 peuvent être sélectionnés. **Les différentes étapes de la réalisation doivent avoir été réalisées par les élèves** assistés ou non par leur(s) professeur(s) et/ou un professionnel.

Leur durée ne doit pas excéder 15 minutes. Le film réalisé peut être accompagné d'une bande annonce qui sera projetée lors de la cérémonie d'ouverture et d'une affiche.

Un concours d'affiche de courts métrages est organisé pendant le Festival. Le format de ces dernières doit être compris entre A2 (297 x 420 mm) et A0 (841 x 1189 mm).

Article 3

La sélection se fait à partir d'un support DVD à envoyer en trois exemplaires pour les besoins de la sélection. Les films sont diffusés en vidéo (DVD pressés, DVD). Les supports doivent être fournis par les ayants droits **avant le 19 avril 2015.**

Les films devront être sous-titrés en français.

Les images et musiques utilisées doivent être libres de droits.

Article 4

Outre les supports déjà mentionnés, l'ayant droit devra **obligatoirement fournir une fiche d'inscription dûment renseignée** et une photo extraite du film (dans un format numérique) **afin de valider l'inscription.**

Article 5

Le comité de sélection composé par les organisateurs décidera du choix des films qui participeront au Festival. Ne seront pas retenus :

- Les films incomplets, non sous-titrés ou dont le niveau artistique et technique sera jugé insuffisant ;
- Les films dont les propos ou les images seront jugés choquants ou inappropriés pour un public d'âge scolaire ;
- Les films ne répondant pas aux conditions fixées aux articles 2 et 3.

Article 6

Les frais d'envoi des films sont à la charge des expéditeurs, les frais dus à la participation des élèves et de leurs accompagnants (déplacement, hébergement, restauration,...) sont à la charge des participants qui renoncent à tout recours contre les organisateurs y compris concernant les sinistres ou les pertes pouvant survenir.

Article 7

Les classes dont le film est sélectionné au Festival seront invitées à présenter leur film et à rencontrer le public lors de sa projection.

Article 8

Le choix horaire et l'ordre de passage (y compris une éventuelle déprogrammation) relèvent de la responsabilité des organisateurs du Festival, qui agiront au mieux des intérêts de la manifestation.

Article 9

Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser gratuitement les films sélectionnés sur les chaînes de télévision et/ou sur n'importe quelle forme de média : catalogues, programmes, invitations, presse écrite, internet et ceci uniquement pour la promotion avant et après le Festival.

Article 10

La composition du jury sera mixte (professionnels de l'image et de l'éducation). Elle sera décidée par les organisateurs.

Article 11

La correspondance et les supports de visionnage, ainsi que les affiches doivent être envoyés à l'adresse suivante :

Association Sourd Métrage
10 rue de la République
54550 Sexey-Aux-Forges
Email : contact.sourdmetrage@free.fr

Article 12

L'inscription des films implique l'acceptation de conditions établies par le présent règlement.